

# BRUXELLES ENVIRONNEMENT NEWS



PROFESSIONNELS

bpost  
PB-PP  
BELGIÉ(N) - BELGIQUE

#50 // MAGAZINE TRIMESTRIEL · SEPTEMBRE · OCTOBRE · NOVEMBRE 2020 · ISSN 2030-9457

## 1 Un bottin qui crée des liens

## 2 Expert-e Sol : de la pollution à la vision intégrée

## 3 La réglementation travaux PEB évolue

## 4 Permis d'urbanisme : accueillir la nature sur votre site

## 6 Recycle BXL PRO : pour trier comme un pro !

## 7 La logistique, une clé des entreprises écodynamiques

## 8 Nouvelle législation

## Un bottin qui crée des liens

### ALIMENTATION DURABLE

**S'approvisionner localement. Oui ! Mais comment, où chercher, qui contacter ? Bien enraciné au sein du projet Good Food, un bottin complet met à disposition de chacun-e, professionnel-les comme citoyen-ne-s, quelques 250 adresses labellisées Good Food : une source inestimable pour faire naître des collaborations entre productrices et producteurs locaux, commerces et restaurants.**

Privilégier nos ressources locales : c'est l'un des enseignements qui découle de ce difficile épisode de pandémie. Si certain-es avaient déjà emprunté ce chemin, d'autres ressentent aujourd'hui l'envie de changer de voie. Le bottin Good Food a justement été créé pour leur servir d'aiguillage. L'un de ses buts : faire naître des synergies entre professionnel-les de la production, de la distribution et de l'horeca afin d'augmenter l'offre alimentaire locale et de saison en Région de Bruxelles-Capitale.

### S'approvisionner localement, une réalité

Au restaurant *Chabrol* à Schaerbeek, les deux gérantes ont trouvé l'astuce pour travailler essentiellement des produits frais, locaux et de saison : proposer une carte limitée adaptée aux arrivages de saison. Pour ces deux restauratrices, ce choix est un réel engagement. « Un coup de fourchette peut être aussi puissant qu'un bulletin de vote », assurent-elles. Solidaires, elles nourrissent leur carte via l'apport de petites exploitations belges. « Il nous arrive d'adapter les menus en fonction des aléas de production », précisent-elles encore. La plupart de leurs denrées sont achetées en vrac et les produits sont valorisés jusqu'au bout, sans gaspillage.

### Au plus proche de la collaboration

Ce réseau de connexions positives prend de plus en plus d'ampleur. Au sein de la coopérative *Terroirist*, des restaurants et épicerie se sont associés à des producteurs et productrices locales afin de créer une véritable filière professionnelle connectée aux valeurs de la Good Food. Et les liens se créent aussi avec les enseignes de distribution. Les Garçons Maraichers, par exemple, agriculteur bruxellois et ambassadeur Good Food installé à Jette, collabore avec Le Rayon Bio, épicerie de la même commune, pour la distribution et la vente de ses produits. Quelques pas à peine séparent le champs de l'étable. Et les produits répertoriés dans le bottin sont variés : légumes, fruits, champignons, micropousses, herbes aromatiques, miels, vins, viandes, fromages et même escargots... Autant de saveurs qui font de plus en plus la vie gustative bruxelloise !

En savoir plus  
[goodfood.brussels/fr/bottin](http://goodfood.brussels/fr/bottin)

# Expert·e Sol : de la pollution à la vision intégrée

SOLS

Céline Roisin, experte en pollution du sol, gérante du bureau d'étude Sol-Ex et administratrice de la Fédération des Experts en pollution du Sol (FEDEXSOL), nous en dit plus sur ce métier d'expert·e en pollution du sol.

## **Vous êtes experte en pollution du sol : que faites-vous concrètement ?**

*L'expert·e en pollution du sol est un·e spécialiste qui réalise les études en pollution du sol et dimensionne les techniques pour les travaux d'assainissement ou de gestion du risque. Pour ce faire, il ou elle suit une législation pointue qui précise, par exemple, le nombre de forages minimum ou les seuils de pollutions nécessitant une intervention. Il ou elle est aussi en communication constante avec son client afin de le conseiller au mieux tout au long de la procédure. En résumé, l'expert·e en pollution du sol fait le lien entre l'administration qui supervise l'application du cadre légal, les client·es et l'entreprise générale qui exécute le chantier.*

## **Quelles ont été les évolutions marquantes du métier ces dernières années ?**

*En région bruxelloise, je pense tout de suite à la digitalisation qui a considérablement accéléré la procédure de réalisation et d'introduction des études. Il faut savoir qu'il y a 15 ans, nous devions venir une à deux fois par semaine dans les bureaux de Bruxelles Environnement pour consulter les études et les permis en version papier. Depuis quelques années, nous recevons ces informations de manière électronique. Autre exemple, aujourd'hui, plus question d'envoyer plusieurs copies papiers de nos études à l'administration, tout cela se fait de manière digitale via la plateforme BRUSOIL.*

## **Que pensez-vous des outils mis à disposition par Bruxelles Environnement ?**

*Le système des primes est une vraie avancée pour le secteur car il permet de débloquer de nombreuses situations où les montants financiers à engager sont un frein à l'étude ou au traitement de la pollution. A côté de cela, la publication des codes de bonnes pratiques permet d'encadrer le travail d'expertise et rassure les client·es. Le service du Facilitateur sol est un outil intéressant pour les aider à choisir la meilleure offre parmi plusieurs devis. Il peut aussi être utile lorsqu'il y a une perte de confiance entre l'expert·e et son donneur d'ordre.*

## **Comment voyez-vous votre métier évoluer dans les années à venir ?**

*Pour les chantiers de traitement des pollutions, d'une part, nous pensons qu'il serait souhaitable de calculer le bilan environnemental global de nos actions. Actuellement, sur certains traitements, la plus-value environnementale est minime. D'autre part, il y a aussi de plus en plus de demandes pour une vision plus intégrée du sol. L'idée est d'aller plus loin que la qualité chimique du sol et de considérer aussi les autres menaces du sol (compaction, appauvrissement). La stratégie Good Soil menée actuellement par Bruxelles Environnement va dans ce sens et c'est une excellente chose pour la vie des sols à Bruxelles. Concernant notre secteur, je suis certaine que les expert·es Sol accompagneront cette nouvelle vision car ils et elles sont les intervenant·es de référence dans le domaine.*



Céline Roisin, experte en pollution du sol

L'expert·e en pollution du sol est un·e spécialiste qui réalise les études en pollution du sol et dimensionne les techniques pour les travaux d'assainissement ou de gestion du risque.

### **Pour en savoir plus**

Retrouvez la stratégie Good Soil sur le site de [environnement.brussels](https://environnement.brussels) > Sols

# La réglementation travaux PEB évolue

ÉNERGIE ET BÂTIMENT DURABLE

Pour se conformer à l'objectif européen d'une consommation d'énergie quasi nulle pour les nouvelles constructions à partir de 2021, les exigences de consommation d'énergie primaire des bâtiments non résidentiels, neufs ou assimilés à du neuf, sont renforcés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, tout comme l'exigence d'isolation de certains parois : des modifications à anticiper dès maintenant pour les projets de construction, avec de nouvelles exigences en ligne de mire pour 2022 !



Les exigences de consommation d'énergie primaire des bâtiments sont renforcés

## Un renforcement des exigences de consommation d'énergie primaire

Grâce aux politiques ambitieuses de la Région de Bruxelles-Capitale, tous les nouveaux logements dont la demande de permis d'urbanisme a été introduite à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 atteignent déjà l'objectif d'une consommation quasi nulle. Prévus depuis 2017, c'est au tour des unités non résidentielles de s'y mettre et ce renforcement entre en vigueur en 2021. Mais une étude cost-optimum et des retours d'expérience du terrain ont démontré que ces exigences pouvaient être encore plus ambitieuses. Un nouveau renforcement des exigences de consommation d'énergie primaire est donc à prévoir pour les unités non résidentielles neuves et assimilées à du neuf dont la demande de permis d'urbanisme sera introduite à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Pour rappel, en cas de rénovation assimilée à du neuf, l'assouplissement de 20% à l'exigence de consommation d'énergie primaire reste de vigueur.

## De nouvelles règles pour certaines parois d'isolation

Jusqu'à présent, les parois devaient répondre à une exigence d'isolation exprimée par un coefficient de transmission thermique maximal ( $U_{max}$ ) ou une résistance thermique minimale à réaliser ( $R_{min}$ ). A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, toutes les exigences d'isolation exprimées par une valeur  $R_{min}$  seront abandonnées et exprimées par une valeur  $U_{max}$ . Le niveau d'exigence de ces parois sera par ailleurs légèrement renforcé et harmonisé entre les trois régions.

### Le vade-mecum fait peau neuve

Guide officiel des exigences et des procédures de la réglementation Travaux PEB, ce vade-mecum concerne toutes les constructions neuves et certaines rénovations qui nécessitent un permis d'urbanisme. Cette nouvelle édition a été entièrement revue, améliorée et complétée, suite notamment aux retours du secteur, du service Facilitateur Bâtiment Durable et des agents PEB communaux.

### A consulter

en version digitale sur [www.guidibatiment-durable.brussels](http://www.guidibatiment-durable.brussels) et en version PDF sur [environnement.brussels](http://environnement.brussels) > Bâtiment et Énergie

## De nouvelles méthodes de calcul pour la Performance Énergétique Résidentielle et non Résidentielle

D'application pour tout projet dont la demande de permis d'urbanisme est introduite à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, ces nouvelles méthodes de calcul intègrent des améliorations pour mieux tenir compte de la conception réelle des projets.

### Bonus Primes Énergie

Dans le cadre des mesures de relance du secteur de la construction suite à la crise du Covid-19, la Région de Bruxelles-Capitale a octroyé 16 millions d'euros supplémentaires pour des Bonus Primes Énergie. Selon les cas, le montant de certaines primes est ainsi augmenté de 25 à 50 %. Pour un minimum de 3 types de travaux différents, un bonus de 20 % s'applique sur le montant total des primes pour les personnes en catégorie C et de 10 % pour les revenus plus élevés (catégories A et B). Jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2021, il est donc encore plus intéressant d'améliorer la performance énergétique de son bâtiment !

### Pour en savoir plus :

[www.environnement.brussels](http://www.environnement.brussels)

### Pour en savoir plus :

[environnement.brussels](http://environnement.brussels) > PEB > Travaux PEB > Documents Utiles, en particulier la [newsletter PEB](#) et l'[info-fiche « méthodes de calcul PER et PEN modifiées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 »](#).

# Permis d'urbanisme : accueillir la nature sur votre site

AUTORISATION / PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Bruit, gestion des eaux, déchets, énergie, mobilité... Le permis d'environnement définit des conditions d'exploitation que vous devez suivre pour garantir la sécurité du voisinage ou des usagers de votre site, limiter les nuisances et préserver l'environnement. Et cela intègre aussi la gestion écologique de votre site, même s'il ne se situe pas dans ou à proximité d'une zone naturelle protégée. Pour que Bruxelles reste une capitale si verte, la nature est à protéger partout !



La nature est à protéger partout !

## **Pas de produits toxiques**

Les pesticides et autres produits toxiques sont dangereux pour la santé et pour l'environnement : leur utilisation est interdite sur l'ensemble de votre site. Pour l'entretien, optez pour une approche raisonnée de la gestion des espaces verts : paillage, désherbage manuel, accueil de la végétation spontanée... Une fois le site entretenu, conservez si possible le bois mort sur place : il deviendra un repaire de choix pour bon nombre de champignons, d'insectes et d'amphibiens.

## **Des travaux respectueux de la nature**

Si vous faites des travaux de terrassement, pensez à protéger les arbres et leurs racines contre les véhicules de chantier. Et rappelez-vous également qu'il est interdit de déverser et de stocker des terres excavées dans les zones vertes.

## Des aménagements favorables à la biodiversité

Haies, bandes boisées, petites mares... L'aménagement de votre site peut être facilement favorable à la biodiversité en maintenant ou en développant ces éléments paysagers qui accueillent oiseaux, hérissons et autre petite faune. Si aucun animal domestique ne fréquente le terrain, une ouverture de 10 cm au bas des haies et des barrières favorisera aussi leur passage sur votre site.

## Un éclairage adapté

L'éclairage artificiel nocturne a des effets délétères sur les animaux. Certains oiseaux en perdent le sens du jour et de la nuit ou retardent leur hibernation. D'autres, comme les chauve-souris ou les grenouilles, fuient la lumière nocturne ou sont complètement désorientés. Il faut donc penser l'éclairage avec soin pour garantir la sécurité des personnes circulant sur le site sans nuire à la biodiversité : des LED de couleur ambre, une lumière orientée vers le sol, des faisceaux lumineux qui épargnent les arbres ou les haies sont autant de solutions à privilégier.

## Des plantes indigènes

Si c'est possible, vous gagnerez beaucoup en qualité de vie au travail en aménageant un espace vert varié avec des plantes locales : cornouiller, noisetier, troène, clématite, hortensia grimpant, géranium des pré ou alchémille, voire même pommier, peuplier ou frêne... Il y en a pour tous les goûts et de toutes les tailles dans la liste des plantes indigènes et conseillées en région bruxelloise disponible sur le [site de Bruxelles Environnement](#).

## Si vous trouvez un animal protégé

29 espèces bénéficient d'une protection stricte en région bruxelloise. Si vous trouvez une salamandre tachetée, une hirondelle, un putois, une belette ou une chauve-souris, par exemple, contactez immédiatement le département biodiversité de Bruxelles Environnement

- par téléphone au 02 563 41 97 ou au 0497 599 414
- par voie électronique à l'adresse [biodiv@environnement.brussels](mailto:biodiv@environnement.brussels).

Les conditions de gestion écologique mentionnées sur votre permis d'environnement sont, bien entendu, adaptées en fonction des caractéristiques de votre site et de votre activité. Dans une zone naturelle ou à proximité, vous devez faire réaliser une évaluation appropriée des incidences sur la nature.

Pour en savoir plus, consultez votre permis d'environnement et le [Guide pratique du permis d'environnement sur le site de Bruxelles Environnement](#).

## Permis d'environnement : découvrez le nouveau guide d'exploitation pour les blanchisseries, salons-lavoir et nettoyages à sec

Vous exploitez une blanchisserie, un salon-lavoir, un nettoyage à sec ou un pressing écologique à Bruxelles ? Un nouveau guide de l'exploitant-e est à votre disposition pour clarifier les obligations d'exploitation prévues dans votre permis d'environnement. Vous y trouverez une foule d'explications concrètes concernant, par exemple :

- L'agencement de vos locaux : aménagement, accès et horaires
- Les produits, les machines et leur entretien : types et stockage de produits, consommation d'eau, entretien des machines
- L'impact sur le voisinage : pour limiter les émissions de substances et le bruit
- La gestion des déchets, les eaux usées en particulier

### Pour en savoir plus :

[environnement.brussels](#) > [Le permis d'environnement](#) > [Les conditions générales et spécifiques](#) > [Les conditions spécifiques d'exploitation](#) > [Blanchisserie / Salon-lavoir](#)

## Nouveau cycle de formation Son pour les personnes de référence

Vous organisez des événements diffusant du son amplifié au-delà de 95dB(A) ou vous gérez des établissements diffusant de la musique amplifiée à des niveaux sonores pouvant atteindre 100 dB(A) ? Vous êtes un-e professionnel-le du son en charge du respect de la législation relative au son amplifié ? Inscrivez-vous à la nouvelle édition de la formation Son, obligatoire pour les personnes de référence pour le son amplifié :

- Cycle néerlandophone : cours théorique le 27 janvier 2021, cours pratique le 29 janvier ou le 04/02 de 9h00 à 13h00
- Cycle francophone : cours théorique le 10 février 2021, cours pratique le 12 ou le 23 février de 9h00 à 13h00

**Pour postuler** à cette formation gratuite, vous devez parler français ou néerlandais, avoir minimum 18 ans, posséder une formation ou une expérience musicale significative (3 ans minimum), avoir une connaissance de l'environnement informatique Mac ou PC.

Retrouvez le formulaire d'inscription sur [environnement.brussels](#)

# Recycle BXL PRO : pour trier comme un pro !



## DÉCHETS

**Le tri des déchets est devenu une habitude. Mais c'est aussi une obligation qui n'en reste pas moins un challenge pour beaucoup de professionnel·les de la Région de Bruxelles-Capitale. Pour clarifier les informations, mais aussi donner un maximum de clés et d'outils, Fost Plus et Bruxelles Environnement lancent la première édition de la campagne Recycle BXL Pro.**

« C'est important pour nos client·es de savoir que nous respectons le tri, l'environnement ». Vous pouvez voir ce témoignage de Medhi, gérant du restaurant *Mille et une nuits* à Saint-Gilles, dans les rues bruxelloises. Placardé sur les panneaux d'affichage ou sur les bus, l'engagement de ce commerçant saint-gillois cherche à rallier d'autres ambassadeurs et ambassadrices qui respectent les règles de tri et de gestion des déchets fixés par la Région. Accompagner et valoriser les entreprises qui agissent en ce sens : telle est la mission de la campagne Recycle BXL Pro fraîchement lancée par Fost Plus et Bruxelles Environnement dans le cadre de l'Accord Propreté Publique et Cadre de vie.

### Une campagne, trois objectifs

En 2020, Recycle BXL Pro met l'accent sur les commerces et les établissements horeca avant d'élargir son champ d'action, en 2021 et 2022, auprès de l'ensemble des entreprises de la Région de Bruxelles-Capitale. Résolument pratique, la campagne poursuit trois objectifs :

- Rappeler l'obligation de tri et de gestion des déchets.
- Regrouper, clarifier et simplifier au maximum les informations.
- Augmenter le nombre d'entreprises en ordre avec les réglementations.

### Des outils à disposition

La campagne Recycle BXL Pro est plurielle. Si elle valorise les commerces « en ordre », elle accompagne les autres à la mise en conformité et regroupe l'ensemble des informations sur un site internet dédié. Concrètement, une enveloppe intitulée « Tri obligatoire des déchets dans votre commerce » est directement distribuée à 15.000 commerces par les agent·es de hub.brussels dans sept communes prioritaires, à savoir Bruxelles-Ville, Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode, Ixelles et Uccle. Et les quelque 7.000 enseignes des douze autres communes reçoivent ce support de campagne par voie postale. Mais que contient l'enveloppe réalisée en trois langues ? Une brochure concise et visuelle détaillant les obligations légales et d'autres informations utiles ; des guides de tri ; des affiches facilitant le tri PMC, Papier-Carton, Verre et tout venant, ainsi que des stickers.

### Pourquoi est-ce avantageux de trier ?

Pour respecter la réglementation, bien entendu, mais aussi parce que trier requiert peu d'investissement tout en étant bénéfique pour l'environnement et pour l'image du commerce ! Pour stimuler les initiatives, une prime de 75 € est notamment proposée à des commerces débutant le tri PMC. Et pour ceux et celles qui respectent déjà l'ensemble des règles, pourquoi ne pas bénéficier, comme Medhi, d'un coup de visibilité en rejoignant la communauté des ambassadeurs et ambassadrices ?



Guider les bonnes pratiques de tri et de gestion des déchets

Pour en savoir plus :  
[www.recyclebxlpro.be](http://www.recyclebxlpro.be)

En 2020, Recycle BXL Pro met l'accent sur les commerces et les établissements horeca avant d'élargir son champ d'action auprès de l'ensemble des entreprises de la Région de Bruxelles-Capitale.

### Semaine européenne de réduction des déchets

La Semaine européenne de réduction des déchets, c'est l'occasion de valoriser les activités Zéro Déchet ou de tester de nouvelles actions ! Du 21 au 29 novembre 2020, de nombreux projets sont menés simultanément partout en Europe : inscrivez-vous !

En savoir plus :  
[Appel à projet semaine européenne de réduction des déchets](#)

# La logistique, une clé des entreprises écodynamiques

## LABEL ECODYNAMIQUE

**La logistique, ce casse-tête ! Comment allier rendement, efficacité, agilité ? Comment minimiser les allées et venues journalières de près de 16.000 camions et 26.000 camionnettes en Région de Bruxelles-Capitale ? Le label Entreprise Ecodynamique encourage les sociétés à opter pour une ou plusieurs solutions découlant du concept de logistique durable.**

Six tonnes des CO<sub>2</sub> : telle est l'économie enregistrée par Actiris entre 2014 et 2019 en misant sur la cyclologistique. C'est à Dioxide de Gambettes (GO2), coopérative de livraison à vélo, que l'agence bruxelloise de l'Emploi a confié quelque 35.000 km de coups de pédale réalisés entre ses vingt-deux bâtiments administratifs. « Le vélocargo est un moyen de transport urbain rapide, sans problème de stationnement ni d'embouteillage, capable de transporter des colis pesant jusque 150 kg et des volumes impressionnants », souligne Yves De Muijlder, responsable de la cellule marchés publics de Facilities chez Actiris. Pour Gilles Jacquemin, Business Developer et coursier pour GO2, « cette logistique décarbonée, silencieuse, non polluante, agile et efficace, anticipe les transformations territoriales des années à venir comme des quartiers moins accessibles en camion et camionnette ».

### Quelques bonnes pratiques

Concrètement, comment assurer des livraisons en s'orientant vers des alternatives plus durables ? Quelles sont les pistes à emprunter ?

- Conserver un véhicule motorisé tout en optimisant les déplacements professionnels (livraisons, trajets de service, visites auprès de la clientèle, etc.) grâce au covoiturage, à la logistique inverse, à la minimisation des kilomètres parcourus, aux combi-



Des livraisons plus durables

sons de voyages (pour les livraisons chez les client.es et les achats en approvisionnement) afin d'éviter les trajets à vide, etc.

- Choisir une alternative pour des moyens de transport propre en misant sur les services de courses à vélo, les véhicules électriques ou au gaz naturel.
- Mettre certaines installations à disposition : un parking vélo sécurisé, accessible aux personnes en visite sur le site, une ou plusieurs bornes de recharge pour véhicules électriques.
- Adopter un comportement adéquat car, pour assurer la fluidité du trafic, il est essentiel d'appliquer les principes de l'éco-conduite : une sensibilisation qui amène naturellement aussi à respecter le voisinage et la circulation locale.

### Des outils online

Le Label Entreprise Ecodynamique a pour mission de valoriser et d'encourager les démarches en éco-gestion (prévention et gestion des déchets, de la mobilité, utilisation rationnelle de l'énergie, etc.). Cette reconnaissance gratuite récompense sociétés, associations et institutions bruxelloises qui agissent pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. La logistique durable est un des domaines d'action proposés. Un référentiel simplifié de simulation et des sessions d'information en ligne permettent d'identifier facilement de bonnes pratiques pour développer cette recherche d'efficacité au quotidien. A découvrir sans tarder !

#### En savoir plus

[www.ecodyn.brussels](http://www.ecodyn.brussels)

Pour le référentiel

[apply.ecodyn.brussels/app/pages/referentiel.html](http://apply.ecodyn.brussels/app/pages/referentiel.html)

### Rapport annuel 2019 : avec vous, nous construisons le monde de demain !

En 2019, nous avons célébré 30 ans d'actions pour l'environnement. L'occasion de vous proposer un rapport annuel dans un format multimédia richement illustré et accessible à tous ! À travers les actions d'aujourd'hui, nous voulons relever 4 défis pour l'avenir : devenir une ville zéro carbone, développer l'économie circulaire, préserver les espaces naturels et veiller à la qualité de vie de chacun.e ! Les moments-phares de 2019 sont illustrés par des témoignages, vidéos et chiffres clé. L'occasion de revenir sur les excellents résultats obtenus par l'instauration de la Zone basses émissions en matière de qualité de l'air, le dispositif de soutien à l'économie circulaire, le succès de foule du salon Zéro Déchet, le lancement de la plateforme Brudaweb pour la gestion des déchets ou encore le processus de simplification du permis d'environnement... Autant de réalisations à (re)découvrir dans notre [rapport d'activités 2019](#) !



# Nouvelle législation

Découvrez les nouvelles réglementations en rapport avec l'environnement, l'urbanisme et l'énergie adoptées par les autorités bruxelloises.

Matière	Nature juridique	Dates	Contenu
Environnement	Arrêté ministériel	Du 8/07/2020, MB du 8/09/2020	relatif au fonctionnement du secrétariat du Conseil de l'Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale, p. 65173.
Déchets	Ordonnance	Du 17/07/2020, MB du 16/09/2020	portant assentiment à l'accord de coopération du 5 mars 2020 portant modification de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages, p. 66766.
Energie	Ordonnance	Du 17/07/2020, MB du 16/09/2020	visant à compléter l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale, p. 66779.
Inspection	Ordonnance	Du 17/07/2020, MB du 24/09/2020	modifiant le Code du 25 mars 1999 de l'inspection, la prévention, la constatation et la répression des infractions en matière d'environnement et de la responsabilité environnementale, p. 68109.
Energie	Arrêté du Gouvernement	Du 17/09/2020, MB du 25/09/2020	modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 décembre 2015 relatif à la promotion de l'électricité verte, p. 68305.
Energie	Arrêté ministériel	Du 22/09/2020, MB du 25/09/2020	portant sur l'adaptation des coefficients multiplicateurs du nombre de certificats verts octroyés pour les installations photovoltaïques, p. 68306.



Le *Bruxelles Environnement News* est le trimestriel gratuit de Bruxelles Environnement à destination des professionnels.

Rédaction: Bee Com - Dies

Layout: Green Pepper Agency - [www.greenpepper.agency](http://www.greenpepper.agency)

Comité de lecture: Bo-Ode De Baene, Sylvie Clara, Sandra Moreels.

Editeurs responsables: F. Fontaine et B. Dewulf

Site de Tour & Taxis - Avenue du Port 86C/3000 - 1000 Bruxelles

Crédits photographiques:

Page 2 : Céline Roisin  
Page 3 : Bruxelles Environnement  
Page 4 : F. Didion  
Page 6 : Yvan Glavie  
Page 7 : Unsplash

Imprimé sur papier FSC.  
Certains textes de cette publication ont pour but d'expliquer des dispositions légales.  
Pour en connaître la véritable portée juridique, reportez-vous au texte du Moniteur belge.